



Entre les soussignés :

• **Caroline Chaudru**, professeure de piano, domiciliée au 37 avenue de Verdun 32600 L'Isle-Jourdain, **06 73 99 42 16**, carochaudru@orange.fr,
ci-après dénommée l'enseignante,
et

• **Nom et prénom de l'élève** (ET du représentant légal s'il est mineur) :

domicilié(e) à _____

N° tél : _____ Mail : _____

ci-après dénommé(e) l'élève,

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

L'enseignante s'engage à dispenser à l'élève des cours individuels de piano sur l'année scolaire 2025-2026, de septembre à juin, à raison de :

- ☐ **30 minutes** ☐ **45 minutes** ☐ **1H par semaine** (cocher la formule choisie)
- selon un planning défini d'un commun accord, en dehors des vacances scolaires et jours fériés.
- **1 premier cours d'essai est offert** pour les nouveaux élèves.

2. Engagement annuel

L'inscription aux cours vaut engagement pour *l'année scolaire complète*.

Tout désistement en cours d'année, hors cas de force majeure dûment justifié (déménagement pour raisons professionnelles, maladie grave, décès d'un proche, catastrophe naturelle...), ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

L'arrêt des cours pour convenance personnelle (perte de motivation, changement d'activité, emploi du temps chargé, voyage, etc.) n'ouvre droit à aucun remboursement ou défaut de paiement.

3. Absences et reports

- En cas d'absence de l'élève :

Le cours est perdu, sauf si un report est possible dans l'emploi du temps de l'enseignante (sans garantie).

- En cas d'absence prolongée (maladie supérieure à 3 semaines par exemple), l'enseignante s'engage à proposer des rattrapages dans la mesure du possible, sans prolongation au-delà du mois de juillet.
- En cas d'absence de l'enseignante, le cours sera soit rattrapé, soit remboursé.

4. Tarifs et modalités de paiement

- Le tarif mensuel est de :
 - **70€/mois** soit 700€ annuel pour **½ d'heure/semaine**
 - **90€/mois** soit 900€ annuel pour **¾ d'heure/semaine**
 - **100€/mois** soit 1000€ annuel pour **1heure/semaine**
- Le règlement peut s'effectuer :
 - En une fois à l'inscription
 - En plusieurs chèques établis en début d'année (que l'enseignante encaissera aux dates prévues par l'élève et l'enseignante)
 - En virement automatique installé dès le début des cours et programmé pour chaque début de mois.



Le paiement de la première échéance vaut validation du contrat.

5. Formule 45 minutes et 1 heure avec apport de la sophrologie :

La formule de 45 minutes ou d'une heure peut inclure, selon les besoins et les envies de l'élève, un temps d'initiation à des techniques de sophrologie (respiration consciente, relaxation, ancrage, visualisation...) dans le but de favoriser une meilleure disponibilité corporelle et mentale à la pratique instrumentale.



Cet accompagnement ne constitue en aucun cas une séance de sophrologie thérapeutique.

Il ne vise pas à traiter une problématique spécifique ou à répondre à une demande d'ordre thérapeutique. Il s'agit d'un apport ponctuel, complémentaire à l'apprentissage du piano, adapté à un cadre pédagogique.

6. Ajustements à l'amiable, grille tarifaire :

Pour des ajustements particuliers, tels que 1 cours toutes les 2 semaines :

- 40€/mois pour 2 cours d'1/2 heure
- 60€/mois pour 2 cours de ¾ d'heure

7. Inscriptions multiples par famille : pour 2 élèves d'une même famille

- Cours d'1/2 heure : 130€/mois au lieu de 140€
- Cours de ¾ d'heure : 160€/mois au lieu de 180€
- 1 cours d'1/2 h + 1 cours de ¾ d'h : 150€/mois au lieu de 160€

8. Dispositions générales

- Le présent contrat prend effet à la date de signature et reste valable jusqu'à fin juin 2026.
- Tout différend sera réglé à l'amiable dans un premier temps. En cas de litige persistant, les parties pourront faire appel à un médiateur.

Fait à L'Isle-Jourdain, le _____

Signature de l'élève ou du représentant légal,
précédée de la mention « Lu et approuvé »:

Signature de l'enseignante,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Lu et approuvé